



*Ligue Lorraine de Billard*

## **Règlement sportif snooker** **Championnats Master, féminin, junior, cadet**

*Edition du 15 août 2014*

### **Article 1 : Journées de compétition**

#### *Article 1.1 : Cas général*

Les compétitions des catégories master (+ de 40 ans), junior (- de 21 ans), cadet (- de 17 ans) et féminine se déroulent en deux phases :

- ≡ un championnat départemental, sous forme de tournois, par catégorie au sein des comités départementaux (CD). Ce championnat doit contenir au moins une journée de compétition, et au maximum trois.
- ≡ une finale de Ligue par catégorie

En accord avec la commission sportive de la Ligue Lorraine de Billard, le responsable de Ligue définit, en début de saison, les dates auxquelles se déroulent les finales de Ligue, et une date butoir avant laquelle les CD doivent organiser leur championnat départemental.

#### *Article 1.2 : Cas particulier*

Si un calendrier surchargé (ou toute autre raison à justifier auprès du responsable sportif de Ligue) empêche l'organisation d'un championnat départemental, les championnats départementaux peuvent être supprimés, en accord avec l'ensemble des CD représentés.

### **Article 2 : Modalités d'organisation des championnats départementaux**

#### *Article 2.1 : Règlement départemental*

Chaque CD doit se doter d'un règlement pour organiser ses championnats, et le transmettre pour information au responsable de Ligue.

#### *Article 2.2 : Date de compétition*

Le Responsable sportif départemental organise ses championnats de chaque catégorie aux dates

qu'il souhaite, sans chevauchement avec une compétition internationale, nationale ou régionale, avant la date butoir définie par le responsable de Ligue. Les dates doivent être indiquées au responsable de Ligue pour information.

### ***Article 2.3 : Transmission des résultats***

Les résultats de chaque tour du championnat départemental devront être transmis au responsable de Ligue dans les cinq jours qui suivent la compétition.

### ***Article 2.4 : Sanctions***

Si un CD contrevient à l'un de ces alinéas de l'article 2, la compétition relative à cette contravention sera annulée et les résultats ne seront pas pris en compte.

### **Article 3 : Classements départementaux**

Des classements départementaux clairs sont établis à la suite des championnats départementaux. Ils servent à sélectionner les joueurs pour les finales de Ligue. Les classements départementaux ne donnent pas de points au ranking national snooker.

### **Article 4 : Qualifications aux finales de Ligue**

#### ***Article 4.1 : Cas général***

Une finale de Ligue se compose de 6 joueurs si 8 joueurs (inclus) ou plus ont participé aux championnats départementaux dans les CD.

Une finale de Ligue se compose de 4 joueurs si 4, 5, 6 ou 7 joueurs ont participé aux championnats départementaux dans les CD.

Si 2 ou 3 joueurs ont participé aux championnats départementaux dans les CD, la finale de Ligue se déroule avec la totalité des joueurs inscrits dans le championnat.

Si un seul joueur est inscrit au niveau de la Ligue, le titre lui est automatiquement attribué.

#### ***Article 4.2 : Champion de CD***

Le champion de chaque CD ayant organisé un championnat départemental est qualifié d'office pour la finale de Ligue de sa catégorie.

#### ***Article 4.3 : Places au prorata***

Le restant des places éventuellement disponibles sont attribuées aux différents CD au prorata selon le calcul correspondant à la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de places au prorata}}{\text{multiplié par le nombre de } \mathbf{participants} \text{ aux championnats départementaux de chaque CD}} \\ \text{divisé par le nombre total des participations au niveau de la Ligue}$$

#### ***Article 4.4 : CD sans championnat départemental***

Dans le cas où il y a d'impossibilité pour un CD d'organiser de championnat départemental (manque d'infrastructures par exemple), les joueurs ont la possibilité d'intégrer le championnat d'un autre CD.

#### ***Article 4.5 : Joueur seul dans le CD***

Si un joueur est seul dans son CD, deux choix sont possibles :

- ≡ il est champion de CD et qualifié d'office pour la finale de Ligue
- ≡ il peut intégrer le championnat d'un autre CD

La décision doit être prise avant le début des championnats départementaux.

### **Article 5 : Déroulement des finales de Ligue**

#### ***Article 5.1 : Lieux***

Les clubs souhaitant organiser une finale de Ligue doivent en faire la demande au responsable de Ligue avant la date butoir fixée par ce dernier (voir formulaire en annexe).

Le responsable de Ligue, en accord avec la commission sportive de la LLB, décide du lieu de l'organisation des différentes finales de Ligue, en fonction des demandes d'organisation émanant des clubs et des lieux de déroulement de ces finales les saisons passées.

Les lieux de déroulement des différentes finales de Ligue sont indiqués au mois 30 jours avant le jour de chaque finale.

#### ***Article 5.2 : Tirage au sort***

Les tirages au sort sont effectués par le responsable de Ligue, en accord avec la commission sportive de la LLB.

#### ***Article 5.3 : Convocation aux finales de Ligue***

Les horaires de convocation des joueurs sont transmises par le responsable de Ligue le mercredi précédant la finale de Ligue de la catégorie.

#### ***Article 5.4 : Format des finales de Ligue***

Pour chaque finale de Ligue à 6 joueurs, le format suivant sera utilisé :

- ≡ 2 poules de 3 joueurs
- ≡ Qualification des 2 meilleurs de chaque poule pour les demi-finales
- ≡ Dans la mesure du possible, deux membres d'un même CD ne se rencontrent pas au premier tour
- ≡ Têtes de série : les champions de CD (dans la mesure du possible)

Pour chaque finale de Ligue à 4 joueurs, le format suivant sera utilisé :

- ≡ une poule de 4 joueurs où tous les joueurs se rencontrent

Si une finale de Ligue n'est pas composée de 4 ou 6 joueurs, le responsable de Ligue est compétent

pour imposer un format adapté.

Les distances des matches (nombre de frames) seront établies en fonction des infrastructures disponibles, par le responsable de Ligue en accord avec la commission sportive de la LLB.

#### ***Article 5.5 : Retard***

Retard non avisé : Un joueur n'ayant pas prévenu de son retard et n'étant pas présent à l'heure effective du début de son match perd automatiquement la première frame. Après un quart d'heure de retard supplémentaire, le match est perdu.

Retard avisé : Si le joueur prévient le directeur de jeu de son retard, et si celui-ci est justifié – ce qui est laissé à l'appréciation du directeur de jeu – le match pourra être reculé de 30 minutes au maximum en temps normal, et de 1 heure au maximum en cas d'intempéries (neige, verglas...).

*Note : il est de la responsabilité des joueurs de consulter le bulletin météo de la journée de compétition et d'adapter l'heure de leur départ de leur domicile en fonction.*

#### ***Article 5.6 : Absence***

Absence avisée et justifiée : si un joueur - ou son club d'appartenance - prévient le responsable de Ligue au moins 72 heures à l'avance, c'est-à-dire le jeudi soir précédant la compétition (hors cas de force majeure), de son absence à une finale de Ligue, et si la raison est motivée et jugée recevable par le responsable de Ligue, en accord avec la commission sportive de la LLB, aucune sanction ne pourra être infligée au joueur absent.

Absence injustifiée et/ou non avisée : Si un joueur qui n'a pas prévenu de son absence à une finale de Ligue dans les délais (72 heures à l'avance) et qu'il ne se présente pas lors de la journée de compétition, il ne pourra pas participer à la finale de Ligue de la même catégorie de la saison suivante. De ce fait, il ne pourra pas non plus s'engager dans le championnat départemental relatif à cette catégorie.

En cas de force majeure, le motif de l'absence doit parvenir au responsable de Ligue dans la semaine qui suit la compétition, qui jugera de la recevabilité de la requête, en accord avec la commission sportive de la LLB.

#### ***Article 5.7 : Abandon***

Hors cas de force majeure dûment avisé au directeur de jeu qui transmettra au responsable de Ligue, habilité à juger de la recevabilité de la requête en accord avec la commission sportive de la LLB, tout abandon en cours d'une finale de Ligue ne donnera lieu à aucun classement. Dans le cas où le motif est recevable, le joueur se verra attribuée la place correspondant au rang qu'il aurait obtenu s'il avait perdu tous les matches éventuels qui auraient dû suivre son abandon.

*Note : un abandon en cours de compétition est passible d'une suspension de licence sportive pouvant aller jusqu'à une durée de 3 ans (code de discipline FFB).*

## **Article 6 : Arbitrage**

### ***Les "miss"***

Lors des championnats départementaux, liberté est laissée aux responsables sportifs départementaux pour faire appliquer cette règle.

Les fautes "miss" sont illimitées lors des finales de Ligue masters et féminines, suivant les règles du code sportif et dans le respect du fair-play approuvé par le directeur de jeu ([article 2.3.14 du Code Sportif](#)). Dans les finales de Ligue juniors et cadets, les "miss" sont limités au nombre de 2 (l'arbitre peut annoncer le "miss" deux fois, le joueur a donc trois tentatives pour se desnooker, l'adversaire ne peut marquer que trois pénalités au maximum).

## **Article 7 : Cas non traités**

Tous les cas non prévus dans ce règlement seront examinés et tranchés par le responsable snooker de Ligue, en accord avec la commission sportive de la Ligue Lorraine de Billard.